

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION-GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

48
DECRET N° 63/1038 du 9-12-1983
/MTPS.DGTFP.DEP/2103

Portant intégration et nomination
de Monsieur MOUPEBEY Pierre dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux
(Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT./-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de l'Enseignement secondaire, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;

(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans les quelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;

D.C.F.

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 83/520 du 3.5.83 portant nomination d'un Mem-
bre du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 64-1/MEN.DG.S.DPA du Membre du Parti Congo-
lais du Travail Directeur du Personnel des affaires administra-
tives du Ministère de l'Education Nationale, transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D E C R E T :

YH

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9. 1967 susvisé, Monsieur HOUBEY Pierre, né le 7 avril 1956 à Zanaga, titulaire de la Licence ES Lettres Option : Anglais, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Décembre 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 3
- MEN..... 3
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2